



Assemblée générale

Distr. générale
25 juin 2002
Français
Original: espagnol

Cinquante-sixième session

Point 122 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Santiago **Wins** (Uruguay)

I. Introduction

1. Les recommandations précédentes faites par la Cinquième Commission à l'Assemblée générale au titre du point 122 de l'ordre du jour figurent dans les rapports de la Commission parus sous les cotes A/56/653 et Add.1 et A/56/735 et Add.1.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de ce point à sa 60e séance, le 17 juin 2002. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.5/56/SR.60).
3. Pour la poursuite de ses travaux, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur les liens entre les modalités de financement des activités durables prévues dans le budget-programme et l'utilisation du fonds de réserve (A/C.5/52/42), et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/53/7/Add.9).

II. Examen du projet de résolution A/C.5/56/L.63

4. À la 60e séance, le 17 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Liens entre les modalités de financement des activités durables prévues dans le budget-programme et l'utilisation du fonds de réserve » (A/C.5/56/L.63), dont la coordination avait été assurée par le représentant de l'Ukraine, Vice-Président de la Commission.
5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/56/L.63 sans le mettre aux voix.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Liens entre les modalités de financement des activités durables prévues dans le budget-programme et l'utilisation du fonds de réserve

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les liens entre les modalités de financement des activités durables prévues dans le budget-programme et l'utilisation du fonds de réserve¹ et le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Note le rapport du Secrétaire général sur les liens entre les modalités de financement des activités durables prévues dans le budget-programme et l'utilisation du fonds de réserve et du rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

¹ A/C.5/52/42.

² A/53/7/Add.9.